opusdei.org

La nature vocationnelle du mariage chrétien dans les enseignements de saint Josémaria Escriva de Balaguer

12/12/2012

Voici un résumé de l'article du professeur Rafael Diaz Dorronsoro publié dans les Actes du congrès « La grandeur de la vie ordinaire qui s'est tenu à Rome, du 8 au 11

janvier 2002. Volume V/2. Hijos de Dios en la Iglesia. Edizioni Universitá della Santa Croce, 2003, pages 9-20.

C'est le 21 novembre 1964 qu'avec la promulgation de la constitution dogmatique Lumen gentium, le magistère a enseigné solennellement, pour la première fois en son histoire, que le mariage est une vocation. Saint Josémaria, important précurseur du concile Vatican II prêchait « vers les années 30 »[1] que le mariage chrétien est une vocation. Dans cette étude nous allons considérer quelques enseignements publiés de saint Josémaria qui nous semblent spécialement éclairer la nature vocationnelle du mariage chrétien.

1. La grÂce de la vocation

L'historien Vazquez de Prada, dans sa récente biographie de saint Josémaria Escriva de Balaguer,

recueille la description que le fondateur de l'Opus Dei fait de la vocation : « C'est ainsi, en toute rigueur, que don Josémaria voyait sa vocation : 'Si vous me demandez comment on décèle l'appel divin, comment on s'en aperçoit, je vous dirai qu'il s'agit d'une vision nouvelle de la vie. C'est comme si une lumière s'allumait en nous ; c'est un élan mystérieux qui pousse l'homme à vouer ses énergies les plus nobles à une activité qui, dans la pratique, arrive d'office à prendre corps. Cette force vitale qui est comme une avalanche entraînante, est ce que d'aucuns appellent vocation. La vocation nous conduit, à notre insu, à prendre une position dans la vie que nous maintiendrons avec allant et dans la joie, pleins d'espérance, jusqu'à l'heure du trépas. Il s'agit d'un phénomène qui donne au travail le sens d'une mission, qui ennoblit notre existence et lui donne sa valeur. Jésus se glisse dans l'âme

avec un acte d'autorité […] : voilà ce qu'est « l'appel » (Lettre, 9-1-1932, n° 9) » [2].

Dans cette description il y a plusieurs éléments significatifs. Tout d'abord il est dit que l'appel est une lumière nouvelle dont Dieu est à l'origine, comme saint Josémaria l'enseignera explicitement dans d'autres écrits. Et, sans qu'il faille considérer les questions à caractère psychologique sur la perception de l'appel, ceci montre qu'à l'origine de la vocation il y a une intervention singulière de Dieu, préalable à toute décision humaine et, comme le fondateur de l'Opus Dei le précise aussi, sans aucun mérite de celui qui est appelé : c'est Dieu qui choisit et qui appelle par pure libéralité. De ce fait, il y a vraiment une prédilection divine pour la personne appelée qui ne doit pas être prise pour de l'élitisme, puisqu'il « n'y a rien de particulier à ce que le Seigneur, qui est Père,

montre des prédilections déterminées vis-à-vis de l'un ou l'autre de ses enfants : bien que toutes différentes, il en a pour tous. Il donne à chacun ce qui lui convient, pour lui et pour l'utilité de l'ensemble de sa famille et de son travail » [3].

Pour finir, d'après saint Josémaria, l'appel reçu conduit à donner un sens nouveau à la vie entière et à prendre une position particulière vis-à-vis de Dieu et du monde jusqu'au moment de la mort. De ce fait, la vocation concerne toute l'existence de la personne appelée[4].

2. La vocation chrétienne

« Dieu veut que tous les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité » (1 Tm 2, 4). Cette vérité révélée fut inlassablement proclamée par saint Josémaria. Aussi écrivait-il aux fidèles de l'Opus Dei en 1940 que «

depuis le 2 octobre 1928, le Seigneur (avait) confié à l'Opus Dei la tâche de bien montrer, de rappeler à toutes les âmes, avec l'exemple de votre vie et avec votre parole, qu'il y a un appel universel à la perfection et qu'il est possible de l'atteindre » [5].

Le Christ est le seul médiateur entre Dieu et les hommes par un dessein divin (cf. 1 Tm 2,5), de sorte qu'il n'a pas été donné, aux hommes sous le ciel, d'autre Nom par lequel ils puissent atteindre le salut (cf. Ac. 4, 12 ; Jc 2, 7). Par conséquent, l'appel à la sainteté est une vocation chrétienne. Et tel qu'il a été révélé, celle-ci se réalise en vertu du baptême : le sacrement de la foi par lequel l'homme s'incorpore au Christ comme un membre (cf. 1 Col 6, 15), devenant fils de Dieu (cf. Ga 4, 5-7), participant à la nature divine (cf. 2 P l, 4) et, de ce fait, réellement saint (cf. 1 Col 1 ; Eph 1, 4 ; 2,19).

En continuité avec la doctrine biblique exposée ci-dessus, saint Josémaria rappelle concrètement aux chrétiens l'appel à la sainteté, puisque « étant membres d'un peuple saint, tous les fidèles ont reçu cette vocation à la sainteté et doivent s'efforcer de répondre à la grâce et d'être saints personnellement » [6]. Il enseigne aussi qu'il n'y a pas un seul instant de la vie du fidèle chrétien qui soit en dehors du dynamisme surnaturel de l'appel à la sainteté, mais qu'elle concerne toute l'existence personnelle. La fidélité à la vocation chrétienne est, par conséquent, à vivre au fil du temps, à tout moment et en toute circonstance de la vie du fidèle baptisé : « Chaque situation humaine est unique, fruit d'une seule vocation divine que l'on se doit de vivre intensément en y réalisant l'esprit du Christ » [7].

Le fondateur de l'Opus Dei insiste tout particulièrement sur

l'enseignement de saint Paul dans 1 Co 17-24 qui dit que le travail, les différentes obligations de la vie sociale et politique, tout ce qui tisse la vie humaine est une partie constitutive de la vocation surnaturelle du fidèle chrétien appelé à se sanctifier au beau milieu de ce monde et qui précise que tout type d'évasion des honnêtes réalités quotidiennes est à l'opposé de la volonté de Dieu[8].

Aussi, le fondateur de l'Opus Dei enseigne-t-il que tous les fidèles courants ont reçu une vocation avec le baptême : une lumière qui éclaire constamment chaque circonstance de leur vie ; un élan qui les pousse à se conduire en conformité avec la volonté du Christ et qui suppose une élection gratuite de Dieu.

En considérant, très concrètement, le mariage chrétien, saint Josémaria affirmait, en 1968, que la plupart des

fidèles de l'Opus Dei « sont mariés et que, pour eux, l'amour humain et les devoirs conjugaux font partie de la vocation divine. L'Opus Dei a fait du mariage un chemin divin, une vocation et ceci entraîne beaucoup de conséquences pour la sanctification personnelle et pour l'apostolat. Cela fait presque quarante ans que je prêche sur le sens vocationnel du mariage. J'ai vu ô combien d'yeux s'illuminer plus d'une fois lorsque, — alors qu'elles et eux pensaient que dans leur vie le don à Dieu et un amour humain noble et limpide étaient incompatibles—, ils m'entendaient dire que le mariage est un chemin divin sur la terre ! [9]»

On voit dans ce texte que pour saint Josémaria l'état de marié du chrétien n'est pas en marge de sa vocation mais qu'il est un état de vie dans et à travers lequel le fidèle courant réalise sa vocation chrétienne. Aussi,

tout son enseignement sur l'appel à la sainteté et à l'apostolat du chrétien laïc peut-il se concrétiser, sans le moindre inconvénient, dans la vie des époux chrétiens se greffant sur les circonstances et les devoirs de la vie conjugale et familiale. « La vie ordinaire de la plupart des laïcs se déroule au travail et dans la famille. S'ils tiennent à se sanctifier eux-mêmes et à sanctifier les autres, — et répondre fidèlement à l'appel à être saints et à participer à l'œuvre rédemptrice du Christ — ils ne pourront le faire qu'en sanctifiant leur travail et en sanctifiant leur vie conjugale et familiale.

« Cette grande vérité, clairement perçue par saint Josémaria, magnifiquement développée par le concile Vatican II et éminemment explicitée par Jean-Paul II, dit que la merveilleuse réalité humaine du mariage dont Dieu est l'auteur et qui commença à exister avec la création

du premier homme et de la première femme, est, de par sa nature, en mesure d'être divinisée et incorporée au dessein de la grâce et de l'amour divins » [10]. Cependant, saint Josémaria ne se limité pas à la seule considération de la dimension vocationnelle du mariage mais il en souligne ses traits caractéristiques.

3. La vocation matrimoniale

Voici un texte qui est, à notre avis, comme une synthèse de la profondeur de la pensée de saint Josémaria sur la dimension vocationnelle du mariage chrétien : « Pour un chrétien, le mariage n'est pas une simple institution sociale, encore moins un remède aux faiblesses humaines : c'est une vocation surnaturelle authentique. Un grand sacrement dans le Christ et dans l'Église, aux dires de saint Paul (Eph 5, 32) et, en même temps et inséparablement, un contrat qu'un

homme et une femme concluent pour toujours, parce que, que nous le voulions ou pas, le mariage institué par le Christ est indissoluble : un signe sacré qui sanctifie, une action de Jésus qui envahit l'âme de ceux qui se marient et les invite à le suivre en transformant toute la vie matrimoniale en un cheminement divin sur terre » [11].

a) Le mariage chrétien est simultanément une action de Jésus et des époux

En considérant le moment de la célébration du mariage chrétien, saint Josémaria affirme qu'il est à la fois un sacrement du Christ et un contrat entre un homme et une femme. Nous pouvons trouver le fondement biblique de l'origine divine de chaque mariage dans la réponse que Jésus fait aux Pharisiens lorsqu'il rejette la loi de la répudiation et restaure l'ordre

originel. Le Seigneur justifie ce qu'il dit en affirmant que ce que Dieu a uni, l'homme ne peut pas le séparer (cf. Mt 19, 6). De ce fait, la constitution pastorale Gaudium et spes du concile Vatican II assure en toute pertinence que le lien conjugal, instauré moyennant l'irrévocable consentement des contractants, est sacré et ne dépend pas du libre arbitre des époux[12] : le lien matrimonial est la conséquence d'un acte humain et d'un acte divin simultanés.

De ce fait, « lorsqu'un homme et une femme se marient, bien que leur union soit le produit de leur volonté libre, c'est-à-dire, du don de soi réciproque, c'est malgré tout Dieu qui les unit au sens strict du terme. Eux s'insèrent dans le dessein divin originel sur le mariage. En accord avec ce plan, le mariage n'est pas une réalité exclusive de l'ordre de la création, mais il s'insère dans le plan

de la rédemption jusqu'à devenir un signe et une partie du processus salvifique de formation de l'Église en tant que corps et épouse du Christ, sa Tête et son Époux. Ceci dit, c'est le Christ, le Fils de Dieu incarné, en tant que tête du corps auquel ils appartiennent, qui les unit. Chaque époux appartient au Christ par le baptême et lorsqu'ils se donnent l'un à l'autre, ils deviennent en même temps un cadeau du Christ qui donne l'homme à la femme et la femme à l'homme. Tout ceci prouve encore que le sacrement est un acte du Christ sans que cela n'enlève rien à la totalité du sens humain de la donation de soi mutuelle ».

D'après le fondateur de l'Opus Dei, l'action du Christ dans la célébration du mariage-sacrement est une invitation que Jésus fait aux époux à le suivre dans et à travers la vie matrimoniale et familiale qu'il vient d'instaurer. Il s'agit, par conséquent,

d’un moment particulier de l’existence chrétienne des époux où ils écoutent la voix du Christ qui leur montre le chemin à parcourir pour atteindre l’espérance de leur vocation. C’est la raison pour laquelle saint Josémaria enseigne avec pertinence qu’«il est important que les époux aient bien saisi le sens de la dignité de leur vocation, qu’ils sachent qu’ils ont été appelés par Dieu à atteindre l’amour divin à travers l’amour humain, aussi ; qu’ils ont été choisis, de toute éternité, pour collaborer avec la puissance créatrice de Dieu dans la procréation et dans l’éducation des enfants ».

La prise de conscience que pour la plupart des personnes, le mariage correspond aux desseins éternels de Dieu est déjà reflétée dans la première édition de Chemin, publiée en 1939 : « Tu ris parce que je te dis que tu as une "vocation au mariage"? — Eh bien, tu l'as. Et c'est bien une

vocation ». En 1968, des années plus tard, saint Josémaria insistait sur cet enseignement : « Lorsque j'écrivais ces phrases, vers les années trente, dans les milieux catholiques, dans la vie pastorale concrète, on tendait à promouvoir la recherche de la perfection chrétienne parmi les jeunes en leur faisant apprécier seulement la valeur surnaturelle de la virginité, en laissant dans l'ombre la valeur du mariage chrétien comme autre chemin de sainteté.

Normalement, dans les centres d'enseignement, on ne formait pas la jeunesse de sorte qu'elle puisse apprécier, comme il se doit, la dignité du mariage. Il est encore fréquent maintenant que, dans les exercices spirituels que font les élèves à la fin de leurs études secondaires, on leur fournisse plus d'éléments pour considérer leur éventuelle vocation religieuse que leur orientation possible vers le mariage. Et il y en a

— de moins en moins quand même— qui mésestiment la vie conjugale en la montrant aux jeunes comme quelque chose de simplement toléré par l'Église, comme si le fait de fonder un foyer ne permettait pas d'aspirer sérieusement à la sainteté.

Dans l'Opus Dei nous avons toujours procédé autrement et tout en insistant très clairement sur la nature et l'excellence du célibat apostolique, nous l'avons signalée comme un chemin divin sur la terre » [13].

La célébration du mariage devient ainsi le moment au le Christ invite efficacement et effectivement les époux à le suivre dans et à travers la vie matrimoniale et, simultanément, le moment où les conjoints répondent au Christ moyennant leur don et leur acceptation mutuelle en tant qu'époux. Il y a donc une concordance entre la volonté divine

et celle des contractants dans l'instauration de la communauté conjugale qui se projette sur le temps des fiançailles — ce temps qui permet « d'approfondir l'amour et la connaissance mutuelle » [14]— et lui donne un sens nouveau et définitif : les événements et les expériences de deux personnes qui les ont conduites à se donner mutuellement l'un à l'autre, sont des manifestations de la Providence Divine qui les a choisis dès avant la constitution du monde pour qu'ils suivent le Christ en tant qu'époux. Si la volonté divine est en retrait jusqu'au moment du mariage, la célébration de celui-ci éclaire définitivement tous les événements qui ont conduit à sa réalisation.

Nous pensons ainsi être en harmonie avec les enseignements de saint Josémaria cités précédemment : la vocation suppose la liberté, puisque c'est Dieu lui-même qui a voulu qu'on l'aime et le serve en toute

liberté et respecte les choix personnels. Ceci ne veut pas dire que le chrétien n'ait pas à se préoccuper de discerner quelle est la vocation pour lui. La priorité est divine et l'égoïsme peut faire que l'appel de Dieu soit inefficace. L'attitude du chrétien à tout moment de sa vie est de se savoir appelé par le Seigneur « qui nous cherche à tout instant et nous dit : Lève-toi, ne te laisse plus aller, laisse tomber tes aises, tes petits égoïsmes, tes soucis sans importance. Décolle, te voilà vautré, au raz des pâquerettes. Prends de la hauteur, du poids, du volume et gagne en vision surnaturelle » [15]. Remplacer l'amour propre par la charité surnaturelle fait que tout ce que le chrétien réalise ait cette dimension surnaturelle, que cela réponde à l'appel que Dieu lance à chaque instant.

Finalement, il faut préciser que l'élévation du mariage à la dignité du

sacrement assume la réalité naturelle faisant ainsi que le consentement des conjoints ne perde pas son sens originel : il est toujours un « acte humain par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement » [16]. Étant donné que la vocation matrimoniale est simultanément un phénomène humain et divin — « un grand sacrement dans le Christ et dans l'Église et, inséparablement, un contrat qu'un homme et une femme établissent pour toujours » — il peut se faire que deux chrétiens se marient sans avoir la perception psychologique d'être en train de répondre à Dieu qui les a choisis de toute éternité pour être mari et femme. Mais cela n'empêche pas qu'ils soient unis par le Christ et l'objet d'une vraie vocation surnaturelle.

b) Invitation de Jésus à le suivre de sorte que toute la vie

matrimoniale soit un chemin divin sur la terre

La constitution pastorale Gaudium et spes du concile Vatican II affirme que le Christ, qui a uni les époux chrétiens dans le mariage, « continue de demeurer avec eux pour que les époux, par leur don mutuel, puissent s'aimer dans une fidélité perpétuelle, comme Lui-même a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle » [17]. Le sacrement de mariage n’est pas réduit au moment de sa célébration, mais il est un sacrement permanent : les conjoints, en vertu du sacrement de mariage participent constamment, en tant qu’époux, au mystère de l’union entre le Christ et l’Église.

L’invitation initiale à le suivre que Jésus adresse aux époux et qui transforme « toute la vie matrimoniale en un chemin divin sur la terre », ne cesse de se renouveler et de ce fait, ils ne

peuvent pas bâtir leur vie chrétienne en marge de leur vie conjugale et familiale. Ils ont reçu un don divin permanent « pour être l'un pour l'autre, et aussi pour leurs enfants, des témoins de la foi et de l'amour du Christ » [18]. Aussi, les époux chrétiens sont-ils constamment appelés dans l'Église à être les témoins du mystère auquel ils participent en vertu du sacrement de mariage. Saint Josémaria, lorsqu'il pensait à ces foyers chrétiens « issus du sacrement de mariage » et qui demeurent dans la fidélité au don reçu, disait : «Ce sont des témoins lumineux de ce grand mystère divin — *sacramentum magnum !* (Eph 5, 32) — de l'union et de l'amour entre le Christ et son Église ». Et en considérant la tâche de l'Opus Dei auprès des familles chrétiennes, il ajoutait sur-le-champ : « Nous devons travailler pour que ces cellules chrétiennes de la société naissent et se développent dans le souci de la sainteté, avec la

conscience que le sacrement initial du baptême confère déjà à tous les chrétiens une mission divine que chacun se doit d'accomplir dans son cheminement personnel.

Les époux chrétiens doivent être conscients de ce qu'ils sont appelés à se sanctifier en sanctifiant, à être des apôtres et de ce que leur premier apostolat est à faire au foyer. Ils doivent comprendre que la fondation d'une famille est une tâche surnaturelle, tout comme l'éducation des enfants et leur rayonnement chrétien dans la société. C'est de cette prise de conscience de leur mission que dépendent, en grande partie, l'efficacité et la réussite de leur vie : leur bonheur, en somme » [19]. Et d'insister sur le fait qu'il « est très important que le sens vocationnel du mariage soit toujours à l'ordre du jour aussi bien dans la catéchèse et la prédication que dans la conscience de ceux que Dieu appelle sur cette

voie étant donné qu'ils sont déjà réellement et vraiment appelés à s'incorporer aux desseins divins concernant le salut de tous les hommes » [20].

La mission surnaturelle à laquelle les époux sont appelés marque spécifiquement le chemin de sainteté qu'ils doivent parcourir. Ayant été appelés, par le baptême à la perfection chrétienne, c'est en vertu du sacrement de mariage qu'ils doivent y parvenir dans et à travers leur mission particulière dans l'Église qu'est la fondation d'un foyer. « Les personnes mariées sont appelées à sanctifier leur mariage et à se sanctifier dans cette union. De ce fait, ils commettraient une lourde erreur s'ils construisaient leur vie spirituelle en marge de leur foyer et en lui tournant le dos. La vie familiale, les relations conjugales, le soin et l'éducation de leurs enfants, l'effort pour faire aller de l'avant la

famille et pour que tous deviennent meilleurs et soient bien assurés, le rapport avec tous ceux qui constituent la communauté sociale, voilà bien des situations humaines et courantes que les époux sont tenus de surnaturaliser » [21].

4. Conclusion

Le fondateur de l'Opus Dei s'adressait fréquemment aux époux chrétiens pour leur assurer qu'ils ont une vocation. Après avoir exposé son enseignement sur le mariage-sacrement, on perçoit immédiatement que cette exhortation a un sens théologique très profond. Le mariage-sacrement est, dans ses écrits, un appel efficace de Jésus aux époux, en vertu duquel ils sont introduits dans un cheminement à la suite du Christ qui éclaire leur existence chrétienne personnelle et les encourage à la vivre dans la fidélité à la volonté

divine moyennant la fondation d'un foyer. De ce fait, nous pensons que les textes qui décrivent le phénomène vocationnel et que nous avons analysés, sont aussi à placer dans la dynamique existentielle chrétienne du mariage-sacrement. En effet, le mariage chrétien est une authentique vocation divine.

Notes

1. Entretiens. 92.

2. A.VAZQUEZ DE PRADA, Le fondateur de l'Opus Dei, Le Laurier, Paris 2001, p. 302.

3. Lettre du 31 mai 1943, n. 60, dans F.OCARIZ, La vocation à l'Opus comme vocation dans l'Église, dans P.RODRIGUEZ-F.OCARIZ-J.L.ILLANES, L'Opus Dei dans l'Église, Nauwelaerts Editions, Belgique 1996.

4. « La vocation allume une lumière qui nous fait voir le sens de notre

existence. C’est être convaincu, sous l’éclat de la foi, du sens de notre réalité terrestre. Notre vie présente, passée et future, acquiert un relief nouveau, une profondeur que nous n’avions jamais soupçonnée. Tous ses avatars et ses événements prennent leur vraie place : nous comprenons où le Seigneur veut nous conduire et nous sommes pratiquement emballés par la charge qui nous est confiée » (Quand le Christ passe, 45).

5. Lettre du 11 mars 1940, 25, dans La vocation à l’Opus Dei comme vocation dans l’Église, dans P.RODRIGUEZ-F.OCARIZ-J.L.ILLANES, L’Opus Dei dans l’Église, Nauwelaerts Editions, Belgique 1996, p.l29.

6. Aimer l’Église, 65. Édition du Laurier, 1993.

7. Quand le Christ passe, 112.

8. « N’en doutez pas, mes enfants : toute forme d’évasion des honnêtes

réalités quotidiennes est pour vous, hommes et femmes de ce monde, à l'opposé de la volonté de Dieu.

En revanche, vous devez maintenant comprendre — avec une clarté nouvelle — que Dieu vous appelle à le servir *dans et à partir* des tâches civiles, matérielles, séculières de la vie humaine : c'est dans un laboratoire, au bloc opératoire d'un hôpital, à la caserne, dans une chaire d'université, à l'usine, à l'atelier, aux champs, dans le foyer familial et au sein de l'immense panorama du travail, c'est là que Dieu nous attend chaque jour ». Entretiens, 114.

9. Entretiens, 91

10. W.WAY, Santidad y vida ordinaria, dans AA..VV.. Santidad y mundo. Actas de Simposio teológico de estdio en torno a las enseñanzas del Beato Josemaría Escrivá, Roma 1996 pages 83-84 . À consulter aussi les études concernant la sainteté

matrimoniale dans les enseignements de saint Josémaria: C. BURKE, Il Beato Josemaría Escríva e il matrimonio: camino umano e vocazione soprannaturale, dans Romana 19 (1994) 374-384 ; J.DE BOURBON-BUSSET, El matrimonio, vocación sobrenatural, dans AA.VV., Mons. Josemaría Escrivá de Balaguer y el Opus Dei, Pamplona 1982, pages 225-228 ; et F.GIL HELLIN, La vita di famiglia, camino di santitá, dans Romana 20 (1995) pages 224-236.

11. Quand le Chris passe, 23.

12. Cf. Ibidem, 40.

13. Entretiens, 92

14. Entretiens, 105.

15. Amis de Dieu, n° 196

16. CONCILE VATICAN II, const. Apost. Gaudium et spes, 48.

17. Ibidem.

18. CONCILE VATICAN II, const.apost. Lumen gentium, 35.

19. Entretiens, 91.

20. Quand le Christ passe, 30.

21. Ibidem, 23.

pdf | document généré automatiquement depuis https://opusdei.org/fr/article/la-nature-vocationnelle-du-mariage-chretien-dans-les-enseignements-de-saint-josemaria-escriva-de-balaguer/ (10/12/2025)